



CONSEIL DE SECURITE

**DEBAT SUR LE MECANISME INTERNATIONAL APPELE A
EXERCER LES FONCTIONS RESIDUELLES
DES TRIBUNAUX PENaux**

**DECLARATION DE S.E.M ALCIDE DJEDJE
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

Mercredi, 06 juin 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays à la Présidence du Conseil pour ce mois de Juin 2018, et vous assurer de son entière coopération dans l'accomplissement de votre mission.

Elle félicite également la Pologne, en particulier l'Ambassadeur Joanna Wronecka, pour la conduite remarquable de nos travaux durant le mois de mai 2018.

La Côte d'Ivoire salue l'organisation de ce débat sur l'état d'avancement des travaux du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux et remercie, pour leurs rapports, Messieurs Theodor Meron et Serge Brammertz, en leurs qualités respectives de Président et de Procureur du Mécanisme.

Nos félicitations s'adressent aussi à l'Ambassadeur Gustavo Meza-Cuadra pour le travail accompli à la tête du Groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux.

Monsieur le Président,

Le 17 mai 2018, notre Conseil a tenu un débat public sur « la primauté du droit international dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

A cette occasion, la quasi-totalité des délégations a mis l'accent sur la nécessité pour les Etats de conjuguer leurs efforts, en vue de lutter contre l'impunité, dans les cas de violation du droit international. Les rapports du Président et du Procureur du Mécanisme s'inscrivent dans cette perspective.

Le Mécanisme, petite entité à vocation temporaire, a accompli, au cours de ces dernières années, des progrès importants dans la mise en œuvre de son mandat.

En effet, le Mécanisme s'est acquitté de sa mission, conformément à la Résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, en assurant la continuité nécessaire des fonctions résiduelles qui lui ont été transférées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), comme en témoigne le volume croissant de ses activités judiciaires, des activités en matière d'exécution des peines, de protection des victimes et des témoins, et de gestion des archives.

Ma délégation se félicite des progrès remarquables accomplis par le Mécanisme, relevés par le Bureau des Services de Contrôle Interne (BSCI), dans son rapport du mois de mars 2018. Il s'agit, notamment de la mise en adéquation du budget avec la taille et les activités du Mécanisme, ainsi que la réduction des effectifs du personnel.

Elle encourage le Président et le Procureur à poursuivre leurs efforts, en vue d'atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, conformément à la Résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, mon pays réaffirme l'importance des recommandations formulées par le BSCI dans l'évaluation des méthodes de travail du Mécanisme et salue les dispositions prises pour leur mise en œuvre.

A cet égard, ma délégation soutient l'enquête portant sur le moral du personnel, l'analyse des résultats de cette enquête et l'élaboration de stratégies de gestion des changements institutionnels.

Monsieur le Président,

En dépit des progrès réalisés, la Côte d'Ivoire note que nombre de défis majeurs restent à relever, en l'occurrence la coopération des Etats avec le Mécanisme et le renforcement des capacités judiciaires nationales.

S'agissant de la coopération des Etats avec le Mécanisme, mon pays est d'avis qu'elle est primordiale dans le cadre de la recherche, de l'arrestation et du transfert des fugitifs et de l'exécution des peines prononcées.

A cet égard, ma délégation apprécie les initiatives prises par les Etats qui apportent leur appui au Mécanisme en accueillant des personnes condamnées, acquittées ou ayant purgé leurs peines, lorsque celles-ci renoncent au retour dans leur pays d'origine.

Elle encourage également les Etats à redoubler d'efforts pour appréhender les fugitifs et les mettre à la disposition du Mécanisme afin qu'ils puissent être jugés.

Quant au renforcement des capacités judiciaires des Institutions nationales, il constitue un maillon important dans la promotion du principe de complémentarité et de la prise en charge, par les Autorités nationales, de l'établissement des responsabilités à la suite d'un conflit.

Dans cette perspective, ma délégation soutient les activités de renforcement des capacités judiciaires nationales permettant aux Institutions des Etats

bénéficiaires de s'imprégner de l'expérience acquise, ainsi que des meilleures pratiques du Mécanisme en matière de poursuite des auteurs de crimes de masse.

Elle salue la formation avancée dispensée par le Bureau du Procureur du Mécanisme, en février 2018 à Dakar, en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux crimes internationaux, en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest. Trente (30) Procureurs et Juges d'instruction de Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, de la République Centrafricaine et du Sénégal ont participé à cette formation de haut niveau.

A cet égard, la Côte d'Ivoire encourage vivement le Bureau du Procureur à prendre toutes les dispositions utiles en vue de la tenue effective de la session complémentaire, prévue à Abidjan.

Monsieur le Président,

Malgré ses fonctions dites résiduelles, le Mécanisme joue un rôle indéniable dans le respect du droit international et la lutte contre l'impunité dans la région de l'ex-Yougoslavie et au Rwanda. **Des auteurs de crimes de masse sont encore en liberté et le Mécanisme doit les rechercher, les arrêter et les juger.**

Pour terminer, mon pays invite la Communauté internationale et notre Conseil à soutenir les efforts du Mécanisme et à lui apporter l'appui et la coopération nécessaires pour mener à bien ses activités, en vue de la bonne exécution de son mandat.

Je vous remercie.